

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 74-186 du 23 juin 1974

portant nomination du Président du Conseil
d'Administration de l'Office Dahoméen des
Manutentions Portuaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 74-101 du 11 Avril 1974 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (ODAMAP)
- VU le décret n° 74-132 du 9 Mai 1974 portant nomination de Mr. Jérôme d'ALMEIDA en qualité de Directeur Général du Port Autonome de Cotonou ;
- VU le décret n° 74-136 du 16 Mai 1974 portant nomination de Mr. Michel Robert de SOUZA, Ingénieur Principal des Chemins de Fer, en qualité de Conseiller Technique du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications ;
- VU le décret n° 74-185 du 28 juin 1974, portant nomination de MM. Michel Robert de SOUZA et Jérôme d'ALMEIDA en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (ODAMAP)
- SUR Proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications ;
- LE CONSEIL des Ministres entendu ;

DECRETE :

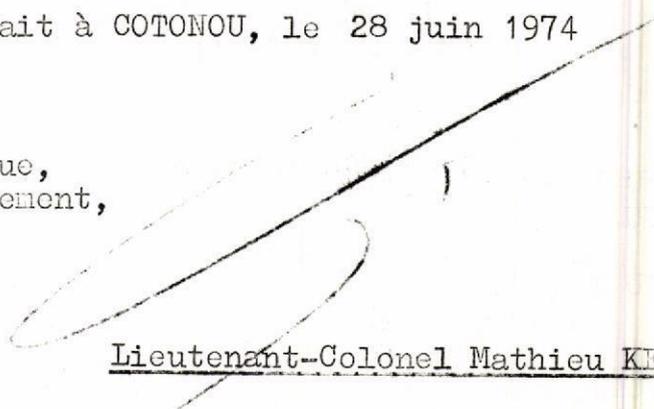
Article 1er : Monsieur Michel Robert de SOUZA, Conseiller Technique aux Transports, représentant le Ministre des Transports, Postes et Télécommunications est nommé PRESIDENT du Conseil d'Administration de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires.

.../...

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 juin 1974

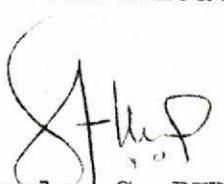
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



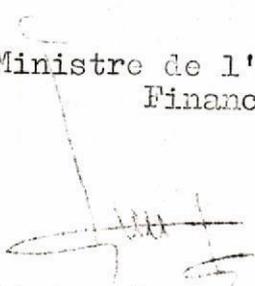
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports,
Postes et Télécommunications,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine Charles S. BEBADA



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MTPT 2 - MEF 2 - Ministères 9 -
IAA-DCCT-IGF-Gde.Chanc. 4 - DGAJE-Dtion Stat. 2 - Intéressé 1 - JORD 1.
CNR 4 SPD 2 INSAE 2 CNI 1 PAC 2 DTP 2 ODANAP 4 DMM 2